

BAREME HONORAIRES

01/04/2017

Transaction sans perception de fonds

TRANSACTION ANCIEN

Avant négociation - Honoraires à la charge du vendeur sauf mention contraire demandée par le mandant

Type	Honoraires
Sur Meudon la Forêt	
Studio	6 000€TTC
2 pièces	8 000€ TTC
3 pièces	9 000€ TTC
4 pièces	11 000€ TTC
5 pièces et plus	13 000€ TTC
Hors de Meudon la Forêt	
De 1 € à 10 000 €	1 000 € TTC
De 10 001 € à 20 000 €	2 500 € TTC
De 20 001 € à 50 000 €	4 000 € TTC
De 50 001 € à 100 000 €	5 000 € TTC
De 100 001 € à 200 000 €	5,5%*
De 200 001 € à 300 000 €	4,5%*
De 300 001 € à 400 000 €	4%*
De 400 001 € à 600 000 €	3,5%*
Au-delà de 600 001 €	3%*

* du prix net vendeur

LOCATION DE LOGEMENT D'HABITATION

	Honoraires à la charge du bailleur	Honoraires à la charge du preneur
Négociation d'une mise en location d'un logement	5% TTC du loyer annuel à la charge exclusive du bailleur	0€
Visite du preneur et constitution de dossier	12€ / m ² de surface habitable	12€ / m ² de surface habitable

Nos honoraires sont payés directement par la personne prévue au mandat, contre remise d'une facture, et sont dus sans délai une fois l'opération constatée par acte authentique ou signature de bail.

L'agent mandataire du Réseau national NAOS immobilier n'est pas habilité à rédiger le bail commercial, ni l'état des lieux. La rédaction du bail et l'état des lieux peuvent être établis par entre autres par avocats, huissiers, notaires, à la demande du propriétaire et ou du locataire. Les honoraires convenus avec le rédacteur seront alors réglés par le demandeur directement.

NAOS immobilier

contact@naosimmobilier.com - Financière Suez - Siège social au 5 rue Hassard 75 019 PARIS

RCS Paris 753 502 046 - CODE APE 6831 Z - SARL au capital de 21554 euros - TVA FR11 753502046

Carte de Transaction Immobilière n° T14802 délivrée par la Préfecture de Police de Paris - Transaction sans perception de fonds

Assurance : MMA ENTREPRISE 14, boulevard Marie et Alexandre Oyon – 72030 LE MANS Cedex 9 - RCP : 600000 euros